Chez vous - Ruthénois

Salles-la-Source

« Affaire Borrel et affaire de la cascade, un même combat »

Bien sûr les conséquences ne sont pas du tout comparable avec l'affaire de la cascade, puis que dans l'affaire du juge Borrel il y a eu assassinat du juge dans l'exercice de ses fonctions le 18 octobre 1995. D'abord qualifié de suicide, c'est la combativité de sa veuve, Elisabeth Borrel qui a mis en évidence les circonstances troubles des conditions de l'enquête pour obtenir la requalification du dossier. Depuis elle consacre toute son énergie pour obtenir des procès équitables. Elle est venue témoigner vendredi demier devant une petite centaine de personnes à l'invitation de l'association «Ranimons la cascade!». «Je mène un combat contre deux États, pour connaître les raisons de l'assassinat de mon mari. Les deux autorités savent ce qui s'est passé. Les cinq premières années j'ai eu envie de vengeance, maintenant ce



n'est plus du tout cela. Je m'en fiche que des personnes aillent en prison. Ce que je veux, c'est la vérité, la justice et le respect de la démocratie. Je suis déterminée à aller jusqu'au bout. Hélas il n'y a pas de séparation de pouvoir entre l'exécutif et le judiciaire, qui n'a pas les moyens de mener des enquêtes indépendantes. L'affaire de l'assassinat de mon mari est l'exemple flagrant que la justice ne peut se libérer des pressions de l'État », a expliqué Elisabeth Borrel. De nombreuses questions ont montré l'intérêt qu'ont porté les personnes présentes. « Affaire Borrel, comme affaire de la cascade, même combat pour plus de justice et de démocratie. La démocratie s'use si l'on ne s'en sert pas. Peut-être que les citoyens sont un peu endormis sur les acquis », a conclu Elisabeth Borrel.